



N° DEL 2020.02.26/022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 FÉVRIER 2020**



Thème : FINANCES 3

**Objet : Création et
révision des
autorisations de
programme et des
crédits de paiement
pour 2020.**

Convocation :

Date : 20/02/2020

Affichage : 20/02/2020

**Nombre de membres
du conseil municipal**

En exercice : 33

Présents : 19

**Nombre de
suffrages
exprimés : 24**

Le **mercredi 26 février 2020** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

Étaient Présents :

GUÉRIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, BRUNET Pascale, FABRE Mireille, RASTELLO Anne, HOLLARD Rémi, VALDENNAIRE Catherine, BREUIL Marc.

Étaient représentés :

MARTINEZ Gilles donne pouvoir à FROMM Gérard ;
MARCHELLO Marie donne pouvoir à GUIGLI Catherine ;
KHALIFA Daphné donne pouvoir à RASTELLO Ann ;
FERRAINA Marie-Hélène donne pouvoir à DAERDEN Francine ;
ROMAIN Manuel donne pouvoir à DJEFFAL Mohamed.

Absents excusés :

MARTINEZ Gilles, MARCHELLO Marie, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, FERRAINA Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, PEYTHIEU Éric, GRYZKA Romain, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, ARMAND Émilie, DAZIN Florian.

Secrétaire de séance : DJEFFAL Mohamed

Rapporteur : PETELET Renée

Vu la délibération du conseil municipal N°038 du 15 mars 2017 relative à l'ouverture des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) pour 2017 ;

Vu la délibération du conseil municipal N°029 du 21 mars 2018 relative à la création et à la révision des autorisations de programme et crédits de paiement pour 2018 ;

Vu la délibération du conseil municipal N°029 du 27 mars 2019 relative à la création et à la révision des autorisations de programme et crédits de paiement pour 2019 ;

Vu la délibération N°016 du 22 janvier 2020 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire de la commune de Briançon pour l'année 2020 ;

Vu la délibération du conseil municipal N°018 du 22 janvier 2020 relative à l'ajustement des autorisations de programme et crédits de paiement avant le vote du budget 2020 ;

Vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la procédure relative au vote des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) a été intégralement présentée dans le corps de la délibération N° DEL 2017.03.15/038 du 15 mars 2017 portant ouverture des AP/CP de l'exercice 2017 ;

Considérant que les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements et qu'elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation ; qu'elles peuvent être révisées ; que les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme ; que l'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement ; que chaque autorisation de programme comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants ;

Considérant que les autorisations de programme et leurs révisions éventuelles sont présentées par le maire et qu'elles sont votées par le conseil municipal, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives ; que le montant des autorisations de programme doit être révisé pour 2020 :

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice	Total cumulé (toutes les délibérations)
AP N°17-100 - Médiathèque abritant un service d'archives	6 000 000,00	-100 000,00	5 900 000,00
AP N°18-120 - Restructuration du Centre Technique Municipal (CTM)	1 173 180,00	+5 000,00	1 178 180,00

Considérant que le chantier relatif aux aménagements intérieurs et à la scénographie du CIAP est arrêté depuis le 27 mars 2018 suite à une demande du service régional de l'archéologie au motif de découvertes archéologiques signalées ; que la DRAC PACA, la commune de Briançon et la maîtrise d'œuvre cherchent depuis lors à faire évoluer le projet pour en réduire l'impact sur les strates archéologiques ; que, toutefois, aucune des solutions proposées ne fait consensus pour relancer l'opération dans les meilleurs délais en raison notamment des exigences de conservation divergentes entre la conservation régionale des monuments historiques et le service régional de l'archéologie ainsi que des

contraintes financières de la commune (subventions acquises) ; que, plusieurs échanges entre la commune de Briançon et le préfet de Région ont permis de déterminer début 2020 que le programme du CIAP devait être modifié avec une solution d'étalement sur le seul niveau de sol ; qu'une nouvelle demande de chiffrage a été effectuée auprès de la maîtrise d'œuvre pour une reprise de l'étude en phase AVP ; que, par conséquent, il est aujourd'hui proposé de conserver le montant de l'autorisation de programme et de répartir les crédits de paiement avec une hypothèse de réalisation des travaux en 2021 ;

Considérant que les autorisations de programme et crédits de paiement nécessaires à la réalisation de la « médiathèque abritant un service d'Archives », à « l'aménagement et à la scénographie du centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP) » et à la « restructuration du centre technique municipal (CTM) » doivent être révisés pour tenir compte de l'exécution 2019 et des procédures de marchés publics, ainsi qu'il suit :

Étapes	Montant de l'AP	CP 2017		CP 2018		CP 2019		CP 2020	CP 2021
		Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation		
N°AP17-100 : Médiathèque abritant un service d'archives									
Création 2017	6 000 000	600 000,00	299 289,76	3 720 000,00		1 680 000,00			
Révision 2018	6 000 000		299 289,76	2 575 721,38	1 644 864,55	3 124 988,86			
Révision 2019	6 000 000		299 289,76		1 644 864,55	4 055 845,69	3 219 900,22		
Révision 2020	5 900 000		299 289,76		1 644 864,55		3 219 900,22	735 945,47	0,00
N°AP17-110 : CIAP – Aménagement et Scénographie									
Création 2017	2 384 000	550 000,00	37 903,53	1 306 000,00		528 000,00			
Révision 2018	2 025 274		37 903,53	1 041 155,67	66 992,92	946 214,80			
Révision 2019	2 025 274		37 903,53		66 992,92	480 094,39	10 373,38	1 440 283,16	0,00
Révision 2020	2 025 274		37 903,53		66 992,92	480 094,39	10 373,38	100 000,00	1 810 004,17
N°AP18-120 : Restructuration du Centre Technique Municipal (CTM)									
Création 2018	1 137 180			940 980,00	467 020,98	196 200,00			
Révision 2019	1 173 180				467 020,98	706 159,02	662 349,18		
Révision 2020	1 178 180				467 020,98	706 159,02	662 349,18	48 809,84	0,00

Considérant que les dépenses d'investissement rattachées à ces trois autorisations de programmes seront financées par les subventions d'équipement versées par les différents partenaires de la commune de Briançon (Europe, DETR, DRAC PACA, dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques, soutien à l'investissement public local (SIPL), conseil régional PACA, conseil départemental des Hautes-Alpes, mécénat du crédit agricole), par le FCTVA et par l'autofinancement dégagé en section de fonctionnement ;

Ceci exposé, après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- D'approuver la révision des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) telle qu'indiquée dans la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur Le Maire à liquider et mandater dès avant le vote du budget les dépenses d'investissement rattachées à une autorisation de programme dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération du conseil municipal d'ouverture/révision de ladite autorisation de programme ;

- D'autoriser Monsieur Le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, un conseiller municipal délégué ou le directeur général des services, à prendre toutes dispositions relatives à ce dossier et à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 24
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

FINANCES 3 DEL 2020.02.26/022

PUBLIÉ LE 16 MARS 2020

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,
Gérard FROMM

